

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00133
Numéro SIREN : 389 987 041
Nom ou dénomination : PAPIN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2018 sous le numéro de dépôt 2011

PAPIN & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
6 Boulevard Hérault
49300 CHOLET
389 987 041 RCS ANGERS

ARRIVÉ au Greffe De Commerce
Le 19 FEV. 2018
93B133
B 2011

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 JANVIER 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2017 s'élevant à 158 362,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	158 362,26 euros
Au compte « Autres réserves : CICE », la somme de	34 249.00 euros
A titre de dividendes à l'associé unique, la somme de Soit 60 euros par action	120 000,00 euros
Le solde, Au compte « Autres réserves » porté ainsi à 41 828.13 euros	4 113.26 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 janvier 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

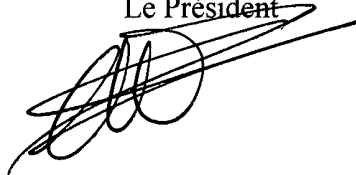
Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2014 : 100 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2015 : 100 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2016 : 100 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président





EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

GREFFE

PAPIN & ASSOCIES
S.A.S au capital de 100.000 euros
Siège social : 6 Boulevard Hérault
49300 CHOLET
RCS ANGERS 389 987 041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2017

Ce rapport comporte 4 pages y compris celle-ci plus 13 pages d'annexes

A l'associé de la société PAPIN & ASSOCIES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20/12/2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAPIN & ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31/08/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables notamment pour ce qui concerne les encours et les produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

Rubriques	Montants
Total du bilan	1 182 142 €
Chiffre d'affaires	1 886 995 €
Résultat	158 362 €

Fait à Treillières
Le 14/01/2018

La société ORECO
Commissaire aux Comptes

Yannick BAUDRY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2017 12		Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	43 234	40 128	3 106	16 118	-13 012 -80.73
	Fonds commercial (1)	152		152	152	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains	30 000	7 997	22 003	25 003	-3 000 -12.00
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	356 699	135 206	221 493	240 506	-19 014 -7.91
	Immobilisations en cours	13 464		13 464		13 464
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	13 600		13 600	12 000	1 600 13.33
	Total II	457 149	183 331	273 818	293 780	-19 962 -6.79
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	675		675	710	-35 -4.93
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services	73 017		73 017	91 460	-18 443 -20.17
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	244 188	42 806	201 383	216 896	-15 513 -7.15
	Autres créances	44 656		44 656	44 988	-332 -0.74
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	270 000		270 000	269 543	457 0.17
	Disponibilités	318 593		318 593	143 752	174 841 121.63
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	951 130	42 806	908 324	767 350	140 974 18.37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 408 279	226 137	1 182 142	1 061 130	121 012 11.40

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

54 643

SAS PAPIN & ASSOCIES

ORECO
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	118 390	88 784	29 606	33.35
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	158 362	129 606	28 757	22.19
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	386 752	328 390	58 362	17.77
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges		10 000	-10 000	-100.00
	Total III		10 000	-10 000	-100.00
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	263 827	257 295	6 533	2.54
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 741	67 012	-63 271	-94.42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 222	33 846	27 376	80.89
	Dettes fiscales et sociales	266 882	244 623	22 258	9.10
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 199		11 199	
	Autres dettes	1 343	6 599	-5 256	-79.64
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	187 176	113 365	73 811	65.11
	Total IV	795 390	722 740	72 650	10.05
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 182 142	1 061 130	121 012	11.40

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

565 934

493 791

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises	1 189		1 189	1 149	40	3.51
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 885 806		1 885 806	1 761 631	124 175	7.05
Chiffre d'affaires NET	1 886 995		1 886 995	1 762 780	124 215	7.05
Production stockée			-18 443	12 721	-31 164	-244.98
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 878		1 878	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 167	53 410	-21 243	-39.77
Autres produits			1		1	
Total des Produits d'exploitation (I)			1 902 598	1 828 911	73 687	4.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			619		619	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			35	40	-5	-12.50
Autres achats et charges externes *			715 210	715 684	-473	-0.07
Impôts, taxes et versements assimilés			19 665	18 234	1 431	7.85
Salaires et traitements			602 009	579 030	22 979	3.97
Charges sociales			255 686	240 050	15 636	6.51
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 028	50 524	7 505	14.85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 293	11 318	-6 025	-53.23
Dotations aux provisions						
Autres charges			121	30 858	-30 737	-99.61
Total des Charges d'exploitation (II)			1 656 666	1 645 737	10 929	0.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			245 932	183 174	62 758	34.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017	Exercice N-1 31/08/2016	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 168	2 351	1 817	77.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	457	2 134	-1 677	-78.59
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 624	4 485	139	3.10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 256	9 949	-1 693	-17.01
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 256	9 949	-1 693	-17.01
2. Résultat financier (V-VI)	-3 632	-5 464	1 832	33.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	242 300	177 710	64 590	36.35
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	1 857	-1 856	-99.91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	150		150	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	152	1 857	-1 706	-91.83
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	600	13	587	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	600	13	587	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-448	1 845	-2 293	-124.31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	67 225	44 925	22 300	49.64
Impôts sur les bénéfices (X)	16 264	5 024	11 240	223.73
Total des produits (I+III+V+VII)	1 907 374	1 835 253	72 121	3.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 749 012	1 705 648	43 364	2.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	158 362	129 606	28 757	22.19

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 498 2 155
SAS PAPIN & ASSOCIES

ORECO
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 182 142.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 886 995.07 Euros et dégageant un bénéfice de 158 362.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/11/2017 par le Président.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'existe aucun fait susceptible de donner une information significative.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur significatif n'est relevé par rapport :

- à des renseignements complémentaires modifiant une situation qui existait déjà à la date du bilan;
- à des renseignements concernant une situation qui n'existait pas à la date du bilan.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ORECO
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Informations relatives au CICE

Le Crédit d'impôt compétitivité emploi 2016/2017 évalué à 34249 Euros a été comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE 2016 totalise 32177 Euros. Il a eu pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il a été utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, d'innovation, de formation, de recrutement, et de consolidation du fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	39 052		4 334
Terrains		30 000		
Installations générales agencements aménagements divers		211 083		
Matériel de transport		24 054		9 167
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		112 257		9 501
Immobilisations corporelles en cours				13 464
	TOTAL	377 395		32 132
Prêts, autres immobilisations financières		12 000		1 600
	TOTAL	12 000		1 600
	TOTAL GENERAL	428 447		38 066

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			43 386	43 386
Terrains				30 000	30 000
Installations générales agencements aménagements divers				211 083	211 083
Matériel de transport			9 365	23 856	23 856
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				121 759	121 759
Immobilisations corporelles en cours				13 464	13 464
	TOTAL		9 365	400 163	400 163
Prêts, autres immobilisations financières				13 600	13 600
	TOTAL			13 600	13 600
	TOTAL GENERAL		9 365	457 149	457 149

ORECO
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	22 781	17 346		40 128
Terrains	4 997	3 000		7 997
Installations générales agencements aménagements divers	39 079	20 796		59 875
Matériel de transport	20 452	2 602	9 365	13 689
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 358	14 284		61 642
TOTAL	111 886	40 682	9 365	143 203
TOTAL GENERAL	134 667	58 028	9 365	183 331

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	17 346				
Terrains	3 000				
Instal.générales agenc.aménag.divers	20 796				
Matériel de transport	2 602				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 284				
TOTAL	40 682				
TOTAL GENERAL	58 028				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	10 000		10 000		
TOTAL	10 000		10 000		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	45 889	5 293	8 376		42 806
Autres provisions pour dépréciation	457		457		
TOTAL	46 346	5 293	8 833		42 806
TOTAL GENERAL	56 346	5 293	18 833		42 806
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		5 293	18 376 457		

ORECO
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 600		13 600
Autres créances clients	244 188	189 545	54 643
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 242	1 242	
Impôts sur les bénéfices	10 455	10 455	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 380	9 380	
Divers état et autres collectivités publiques	23 040	23 040	
Débiteurs divers	539	539	
TOTAL	302 445	234 202	68 243

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	243	243		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	263 585	34 129	142 110	87 346
Fournisseurs et comptes rattachés	61 222	61 222		
Personnel et comptes rattachés	126 869	126 869		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 581	67 581		
Taxe sur la valeur ajoutée	61 596	61 596		
Autres impôts taxes et assimilés	10 836	10 836		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 199	11 199		
Groupe et associés	3 741	3 741		
Autres dettes	1 343	1 343		
Produits constatés d'avance	187 176	187 176		
TOTAL	795 390	565 934	142 110	87 346
Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 367			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	50.0000	2 000			2 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Apport clientèle en 1993			152	152	
Total			152	152	

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Le fonds artisanal, apporté en 1993 pour 152 €, n'a pas une durée de vie limitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement. Eu égard au niveau d'activité dégagé depuis cette acquisition, aucune dépréciation n'est apparue nécessaire au 31/08/2017.

ORECO
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	38 900	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks de clôture, valorisés au terme d'un inventaire physique, sont évalués au coût d'achat, frais accessoires inclus.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ORECO
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	23 242
Disponibilités	8 891
Total	32 132

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	243
Emprunts et dettes financières diverses	1 498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 047
Dettes fiscales et sociales	175 749
Autres dettes	1 071
Total	212 608

ORECO
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	187 176
Total	187 176

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 498	
Dont entreprises liées	1 498	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 460 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 460 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

ORECO
Commissaire aux comptes

Les engagements n'ont pas été comptabilisés sous forme de provision.

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de mise à la retraite ont été évalués au 31/08/2017 suivant la méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Cette méthode correspondant à la notion de dette actuarielle consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, des droits au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'évaluation des engagements, à la clôture de l'exercice, tient compte des paramètres suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- départ volontaire à 60-62 ans
- taux de charges égal à 40 % dans le cadre d'un départ volontaire
- taux d'actualisation retenu : 0.79%
- table de mortalité : INSEE
- convention collective appliquée (code NAF) : 6920Z

Compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, le total de l'engagement des indemnités de fin de carrière au 31/08/2017 s'élève à 67138 Euros.

ORECO
Commissaire aux comptes